

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 40 (1960)
Heft: 4-5: Aménagement du territoire travaux publics

Artikel: À l'échelle de la nation
Autor: Closon, Francis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887515>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'échelle de



FRANCIS CLOSON
DIRECTEUR DE L'INSTITUT
NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Le concept d'aménagement du territoire n'est pas neutre. Bien au contraire, il est chargé de données positives, parmi lesquelles celle de géographie volontaire, dans son raccourci fort et dense, est devenue l'une des plus familières.

Accepter la notion d'aménagement du territoire signifie que l'on n'admet plus que les hommes, que les choses laissées à eux-mêmes vont pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Aménager le territoire et, en définitive, le territoire de son pays, implique une prise de conscience profonde, clairement ou obscurément formulée de la nécessité d'ordonner le développement et au total l'acceptation de prendre parti pour agir.

Ceci n'est pas pour autant une proclamation de ce que l'on appelle d'un mot déjà désuet le dirigisme, avec tout ce qu'il comporte de minuties, de détail ou d'arbitraire, il s'agit de bien autre chose. Dès lors que l'on constate que le jeu sans contrôle des forces économiques conduit à des concentrations comme l'agglomération parisienne et l'atonie, pour ne pas dire l'abandon d'immenses régions telles le Sud-Ouest et le Centre et que l'on juge que ces phénomènes sont dommageables pour la Nation, l'indifférence n'est plus concevable.

Un pas plus loin vers l'analyse montre que, dans les nations modernes du type occidental, l'infrastructure de base est l'œuvre de l'État, c'est-à-dire que les investissements onéreux, que les aides substantielles qui orientent les productions, l'emploi, sont à la charge des finances publiques, donc de la collectivité. Bien grande serait la légèreté de l'État représentant la Nation et ordonnateur de ses dépenses s'il se contentait d'octroyer ses subsides se désintéressant de la conséquence de ses engagements financiers.

La plainte des provinces à l'égard du pouvoir central n'est pas d'aujourd'hui, l'histoire déjà longue d'un pays comme la France en donne maints exemples; à la revendication des notables et des Assemblées de province s'est substituée aujourd'hui celle des parlementaires, des conseils généraux, des régions économiques. Elle est amplifiée par tout ce que les moyens d'information et de communication de notre temps peuvent donner à de semblables causes.

Dans sa forme la plus rudimentaire l'aménagement du territoire est d'abord un choix parmi les multiples sollicitations dont est saisi le pouvoir central, il conduit inexorablement à une décision au profit des uns, et par voie de comparaison au détriment des autres car la preuve est faite que la dilution des moyens ne résoud aucune situation, si elle peut dans le très court terme apporter l'appaisement passager que procurent les compromis.

Si aménager est choisir entre deux provinces également aimées, aménager est aussi former des projets et déjà préparer l'avenir.

la Nation

par Francis Closon

Le concept d'aménagement du territoire ne se sépare plus d'un minimum d'appareil technique, d'un ensemble d'études préalables destinées à donner aux efforts accomplis, au nom de la collectivité, leur rendement social optimum.

L'État qui, de même que les grandes compagnies industrielles, investit l'argent des autres, a le devoir de rechercher la meilleure utilisation des capitaux qui lui sont confiés par la collectivité. Avant d'être étendue au secteur public, l'étude de la localisation a été avancée par le secteur privé en vue d'un rendement optimum. Au niveau d'une Nation, la notion de rendement optimum est certes plus complexe, elle ne se ramène pas à un simple calcul de prix de revient, salaires, transport, disponibilité de main-d'œuvre, d'énergie, de matières premières. Dans son sens large l'aménagement du territoire se confond avec la politique générale de la Nation. Il est bien évident qu'il serait ridicule de prévoir un vaste réseau d'irrigation de culture sans penser aussi aux débouchés sur le marché intérieur et les marchés étrangers.

Ici aménager le territoire signifie études de la consommation et négociation d'accords commerciaux, ou encore équilibres à trouver à l'intérieur de la Communauté européenne, l'aménagement du territoire se distingue mal du Plan dont il apparaît l'incarnation par l'action directe sur les hommes et sur le pays où s'écoule leur vie.

Il serait vain de vouloir interdire l'émigration vers Paris de main-d'œuvre inemployée en province sans organiser durablement l'emploi de cette main-d'œuvre là où elle se trouve ou en d'autres lieux d'accueil.

Au total aménager le territoire de son pays c'est prendre conscience de la solidarité qui naît de l'appartenance à un même territoire, ou si l'on préfère saisir le problème sous son autre aspect, comprendre qu'aujourd'hui à l'intérieur d'une Nation les déséquilibres profonds ne sont plus tolérables, que l'indifférence conduit aux brusques ressauts, aux solutions tardives et hâtives dont il ne sort que rarement du bien.

Telle est semble-t-il la déclaration d'intention que peuvent faire les « aménageurs »; que leur œuvre soit imparfaite qui n'en pourrait douter. Il suffit d'en considérer l'ampleur et les précisions nécessaires. Que tous ne puissent être satisfaits simultanément c'est le postulat même de l'aménagement, la recherche et la réalisation d'un nouvel équilibre ne se font point sans déranger les situations existantes et fixer des priorités dans l'utilisation de ressources nécessairement limitées.

Francis CLOSON